

PROJET ÉDUCATIF

(2019-2023)

ÉCOLE SECONDAIRE FERNAND-LEFEBVRE

NOTRE MISSION

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

NOTRE VISION

La cohérence et la constance doivent être les bases de nos actions;
On doit développer le travail d'équipe et le sentiment d'appartenance;
Les actions doivent être concertées;

Croire et s'investir

Persévérance,
Collaboration
Respect



Enjeux de l'école

- Maintenir nos acquis tout en travaillant sur le travail collaboratif afin d'implanter les pratiques probantes pour avoir un impact sur le taux de réussite des élèves aux épreuves ministérielles.
- Améliorer les résultats des élèves pour ainsi augmenter le taux de diplomation et de qualification.
- Favoriser la communication entre l'école et la famille afin d'impliquer de façon optimale la participation de tous dans le cheminement scolaire de l'élève. L'utilisation de *Mozaik* comme moyen de communication sera au cœur de nos actions.
- La sécurité des élèves et offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous sont des priorités pour notre école. Notre impact se situe au niveau des actions que l'on peut poser en réaction à un acte de violence et d'intimidation. Les jeunes du 2^e cycle du secondaire ne sont pas enclin à dénoncer. Notre défi est de trouver des moyens pour amener les élèves à développer cette habitude.

NOS OBJECTIFS

1

D'ici 2022, augmenter le taux de réussite en mathématique de 10% notamment à l'épreuve unique de la 4^e secondaire.

2

D'ici juin 2022, augmenter le taux de diplomation et de qualification (DES, CFMS, CFPT) sur 5 ans de 7% auprès de tous nos élèves.

3

D'ici 2022, augmenter les taux de satisfaction de 15% des parents sur l'information reçue par l'école au regard de ses progrès, des adaptations ou difficultés tant pour son comportement que pour son volet académique.

4

D'ici 2022, augmenter de 10% le nombre de dénonciation des actes de violence ou d'intimidation autant pour les témoins que pour les victimes.

